

Règlement et Horaire Printemps 2018

Le patineur (euse), le parent ou tuteur devra effectuer son choix lors de l'inscription et celui-ci prévaudra pour la session complète sans possibilité de modification d'inscription. Les cours du printemps auront lieu du 12 avril au 31 mai. Le coût de la session est payable à l'inscription. Pour tout chèque retourné, des frais de 25,00\$ vous seront facturés. En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera fait.

LES COURS

Programme de Patinage Canada, incluant 10 minutes de cours en groupe avec un entraîneur professionnel, pour une période de 5 semaines. Les cours seront donnés par un entraîneur professionnel, aidé de nos assistants de programme, sous la direction de la directrice du programme Patinage Plus.

Jusqu'à l'étape 5 inclusivement, le port d'un casque de hockey homologué CSA est obligatoire.

Pour les enfants des écoles Patinage Plus, le costumes est un legging, chandail chaud et gant pour les filles. Des pantalons coton ouaté, un chandail chaud et gant pour les garçons.

Les parents doivent se présenter à la table d'accueil pour donner la présence de leur enfant avant chacun des cours et remettre leur carton d'identification après chaque séance.

RÈGLEMENTS

1- L'arrivée des patineurs (euses) devra se faire **20 minutes** avant le début des cours. Un élève en retard de 15 minutes se fera interdire l'entrée sur la patinoire. Seuls les bénévoles responsables seront admis sur le bord de la glace. Tous les parents qui viennent au cours comme spectateurs doivent collaborer et monter dans les estrades.

2- Un patineur (euse) se verra exclus des cours si après avis, il continue d'entraver la bonne marche de ceux-ci.

3- Le port des patins jugés non sécuritaire par le CPA Terrebonne, peut entraîner le refus d'accès à la glace.

4- Chaque patineur (euse) devra posséder un sac pour transporter ses patins et effets personnels identifiés à son nom.

5- Les cheveux devront être attachés, aucun bijou n'est permis sur la glace.

6- Breuvage, collation ainsi que la gomme à mâcher sont strictement interdits.

7- Aucun patineur (euse) n'a le droit de suivre un cours par un professionnel autre que ceux reconnus par l'Association Canadienne de Patinage artistique.

8- Toute plainte devra se faire par écrit au CPA Terrebonne. En aucun temps les parents des patineurs (euses) Patinage Plus n'ont à interrompre ou s'adresser aux entraîneurs ou aux assistants de programmes. S'il y a une critique à faire, tous les parents doivent obligatoirement s'adresser au Directeur (trice) de l'école Patinage Plus.

9- L'âge minimum pour le groupe Patinage plus est de 4 ans au début de la session de printemps.

10- Pour s'inscrire au PP privé, le patineur doit avoir réussi son étape 1. Les cours privés doivent être payés directement avec l'entraîneur.

Jeudi

70.00 \$	17	18:00	18:50	PP RÉGULIER
----------	----	-------	-------	-------------

12 et 26 avril, 17, 24 et 31 mai 2018

Samedi

40.00 \$	22	12:20	12:50	PP PRIVÉ ÉTAPE 1 ET PLUS
----------	----	-------	-------	--------------------------

Horaire aréna

TOUS LES JEUDIS SONT À TERREBONNE

POUR LES COURS DE FIN DE SEMAINE

DIMANCHE 15 AVRIL: LA PLAINE

SAMEDI 21 AVRIL: LA PLAINE

SAMEDI ET DIMANCHE 28 ET 29 AVRIL PAS DE COURS

DIMANCHE 6 MAI: LA PLAINE

DIMANCHE 13 MAI: LA PLAINE

SAMEDI 19 MAI: TERREBONNE

SAMEDI 26 MAI: LA PLAINE

SAMEDI 2 JUIN: LA PLAINE